



SEANCE DU 20 mars 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022. 384
2. Nomination au sein de la COGEST en remplacement de Mme Sara CHALOKH. 386
3. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la CoGest en remplacement de M. Flavien SCHALLER. 387
4. Intégration de la Commune de Monthey à l'actionnariat de GENEDIS SA. 387
5. Home "Les Tilleuls" : création d'une société anonyme. 393
6. Motion interpartis pour une adaptation du RCO à la législation cantonale et aux besoins du règlement du Conseil général. 399
7. Développement du postulat de Mme Karine Bressan Cescato intitulé : "Soluna, un centre de loisirs pour les juniors efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?". 400
8. Réponse au postulat de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN nommé : "Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors." 404
9. Réponse au postulat de M. Jean-Charles BOEMI nommé : "Pour des infrastructures funéraires adaptées". 407
10. Divers. 409
11. Annexe. 418



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre formellement le Conseil général du 20 mars 2023. Je salue la présence de : Monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; des membres du Conseil municipal ; de monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; des chefs de service présents ; de madame Laurence Mauve, responsable de la salle ; des représentants de la presse ; ainsi que des citoyens présents dans le public.

Je souhaite saluer particulièrement la présence de plusieurs résidents de la Castalie, Marie-Noëlle, Stefano et Steve, ainsi que de leurs accompagnants.

La convocation vous a été envoyée le 17 février 2023, soit plus de 30 jours avant notre rencontre, comme prévu par le règlement du Conseil général. Nous pouvons donc siéger.

J'excuse monsieur le vice-président Thétaz, l'heureux papa de la petite Manoé, née ce jour.

Monsieur Flavien Schaller a envoyé sa démission le 14 mars dernier au Conseil municipal, avec effet immédiat. Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette démission en sa séance du jour et a nommé madame Angélique Roverc'h, la première des viennent ensuite éligible. Nous saluons l'arrivée de la conseillère générale Roverc'h et lui souhaitons le meilleur dans ce plénum. Monsieur Schaller était membre suppléant de la COGEST. Une proposition de modification de l'ordre du jour vous sera soumise pour élire un remplaçant.

Je passe la parole à monsieur Burri, secrétaire, pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-Gauche citoyenne), secrétaire du Conseil général

Bonsoir tout le monde.

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole excusée, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain excusé, BESSE Claude, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David excusé, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan excusé, CONTAT Céline, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma excusée, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan excusé, GISCHIG Bastien, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis, MARIÉTAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME



Gaelle, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, ROVERC'H Angélique, SONNATI Guillaume, THÉTAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle, VUADENS Laetitia.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a donc, 54 membres du Conseil général présents, 6 excusés, ce qui est largement au-dessus du quorum des 31 membres nécessaires.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations.

Ce soir, et dans le cadre du 60ème anniversaire de l'association Cerebral, le Bureau a échangé avec plusieurs résidents de la Castalie. Cela s'est inscrit dans un programme plus large de visites et de contact avec les élus. Le Bureau souhaite un joyeux anniversaire à l'association cérébral et remercie les personnes présentes pour l'enrichissement commun que nos échanges ont permis.

Cela a été l'occasion de leur présenter le travail d'un législatif et je passe la parole à monsieur Floran Dubuis pour quelques mots.

Intervention de M. Florian Dubuis

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Florian Dubuis, je suis éducateur auprès de l'association Cerebral Valais. Nous fêtons cette année notre 60e anniversaire. Cerebral Valais, c'est une association de parents d'enfants atteints de paralysie cérébrale, donc des personnes en situation de handicap physique, ou des personnes avec une paralysie cérébrale.

Dans le cadre de notre association, on propose des prestations aux personnes en situation de handicap et leurs familles. On propose des prestations, des sorties, dans un cadre de loisirs et de vacances. On collabore beaucoup avec des institutions comme la Castalie à Monthey ou Valais de cœur à Sierre ou à Sion.

Notre mission est de proposer à ces personnes de sortir hors du cadre institutionnel et familial. Dans le cadre de notre 60e anniversaire, sous l'impulsion de nos membres qui nous ont émis le souhait d'aller à la rencontre de la population, nous avons pris contact avec les différentes communes valaisannes, pour leur expliquer notre projet. Une soixantaine de communes nous a répondu et offert des activités pour découvrir leur commune, aller à la rencontre des différentes populations valaisannes.

C'est dans ce cadre-là que nous sommes ici aujourd'hui et qu'on se réjouit de participer à une partie de la séance.

Je remercie tous les membres du Conseil général et municipal pour l'organisation de cette journée et de nous faire découvrir une partie du fonctionnement de votre commune. Merci à toutes et à tous et je vous souhaite une bonne séance.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup à vous.



Madame Sara Chalokh a démissionné de la COGEST le 2 mars dernier. Une proposition de modification de l'ordre du jour vous sera soumise pour élire un remplaçant.

Vous avez remarqué à l'entrée du Théâtre, que des livres vous ont été offerts par la Municipalité sur l'histoire du Carnaval. On vous souhaite une bonne lecture.

Pour information, la page qui est dédiée au Conseil général et rédigée par le Bureau dans le "Monthey, ma ville" contient, depuis une édition, un résumé des décisions qui sont prises dans notre plénum. Si vous avez des propositions de thèmes généraux, nous sommes à votre écoute.

Vous pouvez noter la date de la prochaine sortie du Conseil général, le samedi 16 septembre de 10h à 15h environ.

L'ordre du jour a donc été modifié pour ajouter 2 nominations comme membre et suppléant à la COGEST. Il est visible sur les écrans.

Nous allons passer à l'approbation de l'ordre du jour. Est-ce qu'il appelle à des remarques ? Est-ce que certains s'opposent à cet ordre du jour modifié ? S'abstiennent ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons donc aller de l'avant avec celui-ci.

Nous passons maintenant à l'approbation du PV du 12 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des remarques quant au PV ? Est-ce que certains refusent le PV ? S'abstiennent ? Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie, je remercie monsieur Burri pour le travail effectué.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Nomination au sein de la COGEST en remplacement de Mme Sara CHALOKH.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Chalokh était membre de la COGEST. La place est réservée au groupe Les Verts en raison de la répartition décidée lors de notre premier plénum.

La parole est au groupe les Verts, pour proposer leur candidat. Monsieur le chef de groupe, vous avez la parole.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci monsieur le président, notre groupe propose la nomination de madame Catherine Breu.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, y a-t-il d'autres candidatures dans le groupe ? Ce n'est pas le cas.

Si l'assemblée est d'accord, je vous propose un vote tacite comme on a fait les autres fois. Puisqu'il n'y a qu'une personne pour un poste, on va donc procéder de la sorte,



vu que c'est une modification du règlement, il faut une acceptation des deux tiers du plénum.

Est-ce que certains refusent le vote tacite ? S'abstiennent ? Si ce n'est pas le cas, félicitations, madame Breu, vous venez d'être élue comme membre de la Cogest.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous passons au point 3.

3. Nomination d'un(e) suppléant(e) à la CoGest en remplacement de M. Flavien SCHALLER.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Schaller était membre suppléant de la COGEST. La place est prévue au groupe Le Centre en raison de la répartition décidée lors de notre premier plénum.

La parole est au groupe Le centre, pour proposer leur candidat. Madame la cheffe de groupe, vous avez la parole.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Monsieur le président, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Pour la succession de monsieur Flavien Schaller nous proposons monsieur Denis Maret.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Si l'assemblée est d'accord, je vous propose un vote tacite. Puisqu'il n'y a qu'une personne pour un poste, on va donc procéder de la sorte : il faut deux tiers d'acceptation, vu que c'est une modification du règlement.

Est-ce que certains refusent cette procédure ? S'abstiennent ? Félicitations monsieur Maret vous êtes élu comme membre suppléant de la COGEST.

À l'unanimité des membres présents, nous passons rapidement au point 4.

4. Intégration de la Commune de Monthey à l'actionnariat de GENEDIS SA.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé, le 16 janvier 2023, un message destiné au Conseil général concernant l'intégration de la Commune de Monthey à l'actionnariat de GENEDIS SA.

Le Bureau a décidé de mobiliser la COGEST le 17 janvier 2023. Je remercie la Commission de Gestion d'avoir étudié le sujet et pour son rapport détaillé et circonstancié. Je tiens aussi à remercier les services communaux, par monsieur Gérald Gay-Descombes, et la Municipalité, par son président, monsieur Coppey, pour leurs réponses à toutes nos questions.



La question qui nous est donc soumise est : l'approbation de l'acquisition d'actions de Genedis SA permettant, de la sorte, l'intégration de la Commune de Monthey dans l'actionnariat de ladite société.

Le Conseil municipal vous propose d'intégrer l'actionnariat de Genedis SA, à hauteur de 5 %, aux conditions suivantes, à savoir :

- par un apport des actions TELEDIS SA pour un montant de Fr. 201'402.-;
- par un apport complémentaire, en espèces, de Fr. 1'006'098.-.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, en cas d'acceptation de celle-ci, la discussion de détail puis au vote.

J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière.

Madame la cheffe de groupe, vous avez la parole. Oui, Mme Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR a étudié la demande de crédit en cours d'exercice en vue de l'intégration de la commune de Monthey dans l'actionnariat de GENEDIS SA.

Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission de Gestion pour son excellent rapport. Nous relevons les différents avantages mentionnés, tels que l'intérêt stratégique, la veille technologique, la bonne affaire financière et le rendement intéressant du capital investi.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et soutient aussi la demande de crédit.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS-Gauche citoyenne)

Monsieur le président, chères et chers collègues,

Le groupe PS et Gauche citoyenne a examiné avec attention la proposition du Conseil municipal d'intégrer l'actionnariat de GENEDIS SA et du rapport correspondant de la COGEST que nous remercions.

Une prise de participation d'au moins 5% dans le capital de GENEDIS SA permettra à la ville de rejoindre le Conseil d'administration et donc de participer aux orientations stratégiques de cet acteur régional de l'énergie.

A l'heure de la transition énergétique, alors que les défis dans ce domaine doivent être adressés en synergie avec l'ensemble des acteurs régionaux, la participation de la ville nous semble pertinente et judicieuse. Comme plus grande ville de la région, qui dispose d'une grande expérience avec son propre service de l'électricité,



maintenant Monthey énergie SA, Monthey pourra même occuper une position de leadership.

La transaction avec un prix d'acquisition par action fixée à Fr. 1'500, alors que la valeur d'échange se situe autour de 3'000 et financièrement intéressante. L'apport supplémentaire en espèces d'1 million de francs est tout à fait raisonnable.

Nous souhaitons que cette nouvelle participation soit l'occasion pour la ville de renforcer sa contribution à la transition énergétique.

Notre groupe soutient la proposition de la Municipalité. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci M. Thétaz. Madame Bressan-Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Monsieur le président, madame et monsieur les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Notre groupe a pris connaissance de la demande de crédit en cours d'exercice, en vue de l'intégration de la commune de Monthey dans l'actionnariat de GENEDIS SA, ainsi que du rapport de la COGEST que nous tenons à remercier pour son travail et son rapport y relatif.

Nous rejoignons les arguments de la COGEST qui met en avant les bonnes relations existantes de longue date entre la commune de Monthey et GENEDIS SA ; ainsi que le service communal, électricité, énergies et développement durable, avec GENEDIS SA ;

les envisageables rétributions du capital investi ; l'intérêt pour la commune de Monthey d'être représenté au Conseil d'administration et ainsi être partie prenante aux discussions et décisions futures et de demeurer un acteur principal dans cet environnement.

Au vu de ces éléments, notre groupe accepte la demande de crédit en cours d'exercice en vue de l'intégration de la commune de Monthey dans l'actionnariat de GENEDIS SA.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, monsieur Caillet Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité, chers membres de la presse et du public, chères et chers collègues,

Nous avons pris connaissance du message de la Municipalité ainsi que du rapport de la Commission de Gestion, que nous remercions au passage pour ses travaux.

Notre groupe se réfère aux différents arguments présentés et se rallie aux conclusions de la COGEST. En effet, de nombreux arguments œuvrent en faveur de cette prise de participation et notamment l'acquisition des actions à un prix



préférentiel ou, du moins, en dessous de la valeur du marché. L'historique de la présence de TELEDIS sur notre territoire, la représentation de la commune au Conseil d'administration de GENEDIS et le développement de collaborations stratégiques.

Ces éléments, et d'autres, font que notre groupe est favorable au projet. Nous acceptons l'entrée en matière et voterons en faveur de l'octroi du crédit. Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux et chers collègues,

Notre groupe accepte la demande de crédit en cours d'exercice pour l'acquisition d'une participation de 5% dans GENEDIS, à la condition suivante: la commune veillera à ce qu'en aucun cas cette société ne fournisse des prestations qui entrent en concurrence de quelque manière que ce soit avec des sociétés privées.

Cela est fondamental, venant d'une société bénéficiant de fond de collectivités publiques.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Multone. D'autres prises de parole ? Monsieur le président de la COGEST.

Intervention de M. Lucien Christe (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, le Conseil municipal, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Dans l'optique de la séance du Conseil général de ce jour, le Conseil municipal a soumis à la Commission de Gestion, une demande de crédit en cours d'exercice en vue de l'intégration de la commune de Monthey dans l'actionnariat de GENEDIS SA.

Celle-ci consiste en l'acquisition d'une participation de 5% dans GENEDIS SA, correspondant à 805 actions à Fr. 1'500 chacune, soit FR. 1'207'500.

A cet effet, la COGEST s'est réunie à deux reprises ; a notamment pu bénéficier de la présence et des explications du président de la commune, du Conseil municipal, monsieur Girard, ainsi que du chef de Service finances et gestion, monsieur Gérald Gay-des-Combes ; et, également, a relevé la présence de monsieur Antoine Bellwald, président du Conseil général. La commune de Monthey est une actionnaire historique de la société TELEDIS SA, elle y possède une participation d'1,2% du capital-actions.

En 2022, le Conseil d'administration de GENEDIS SA, anciennement SEIC, service électrique intercommunal SA, a décidé une consolidation dans les domaines de l'énergie et du multimédia au niveau régional par la fusion de GENEDIS SA, TELEDIS SA et SAE, service Ardon SA. Suite à différentes discussions, la commune de Monthey



a aujourd'hui l'opportunité d'intégrer le Conseil d'administration GENEDIS SA, en acquérant 5% du capital-actions.

La valeur d'échange des actions TELEDIS SA détenues par la commune de Monthey s'élève à Fr. 201'402. La valeur d'acquisition d'une action GENEDIS SA a été fixée à Fr. 1'500 par les actionnaires, alors qu'elle pourrait s'échanger à environ Fr. 3'000, selon une évaluation de la fiduciaire Ernst & Young SA.

Ainsi, le prix d'acquisition de la participation de 5% de la commune en GENEDIS SA est établi à Fr. 1'207'500. Correspondant, comme dit précédemment, à 805 actions de Fr. 1'500 chacune. Ce montant serait réglé par un apport des actions TELEDIS SA pour Fr. 200'402 ainsi qu'un apport en espèces pour le solde Fr. 1'006'098.

Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein du Conseil d'administration GENEDIS SA et d'être ainsi partie prenante à ces discussions et décisions. Considérant le fait que la commune collabore de longue date pour le réseau télécom, les services SED2 ainsi que GENEDIS SA ont créé des collaborations techniques dans le développement et la construction du réseau électrique.

Considérant également les collaborations stratégiques existantes ou en cours entre la commune et GENEDIS SA, la valeur d'acquisition intéressante proposée à la commune de Monthey ou encore la participation historique détenue par la commune dans la société TELEDIS SA.

Considérant également les rétributions intéressantes du capital investi qui sont envisageables, à savoir 9% du capital-actions à tous les actionnaires de GENEDIS SA en 2020 et 2021.

La COGEST invite le Conseil général à accepter la présente demande de crédit en cours d'exercice, ceci à l'unanimité de ses membres et suppléants siégeant.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. La parole est à la Municipalité, monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Je crois que vous avez toutes et tous résumé l'importance d'effectuer de tels investissements. Je salue pour ma part également le travail effectué par la COGEST.

Le rapport qui nous a été déposé et son président viennent de nous rappeler l'importance d'obtenir les 5% négociés avec l'ensemble des actionnaires de la nouvelle société GENEDIS pour avoir une force de frappe plus importante au sein de cette société.

Pour rappel, TELEDIS était une société totalement privée qui avait une implication sur la commune de Monthey. On ne parlait encore pas de réseau de fibre optique en ce temps-là. Société qui a été rachetée par la SEIC, qui a créé cette société SEIC-



TELEDIS, dont la commune de Monthey était actionnaire uniquement à un peu plus d'1 %.

Aujourd'hui, avec cette négociation, si on faisait un échange « action pour action » dans le cadre de la fusion par absorption de SEIC-TELEDIS, on arrivait à une participation à hauteur de 0,88% de l'actionnariat. On a négocié 5%. Cela peut vous paraître peu, être membre d'une société à 5%, ou actionnaire d'une société, mais c'est quand même une influence non négligeable.

Vous savez que l'actionnariat est principalement en main des communes. Actuellement, elle est la plus grande participation, avec la commune de Nendaz à hauteur de 20,44%. Il y a les FMV, la société Forces Motrices Valaisannes, à hauteur de 20% et ensuite les différentes communes. Je citerai juste la plus importante : Saxon, avec 8,34% et ensuite on passe à 6, 4, 2 et à moins d'1 % de participation de la dizaine de communes actionnaires de GENDIS SA.

Je cite ces chiffres tout simplement pour vous sensibiliser à l'importance d'être actionnaire à hauteur de 5%. Certes, c'est un montant non négligeable que l'on va devoir sortir cash, que l'on a trouvé, mais qui est important, pas seulement pour être membre de la société, mais d'un point de vue stratégique et relationnel, au niveau du monde électrique.

On sait que Monthey énergie SA collabore entre autres avec GENEDIS SA. Je pense que cette collaboration doit perdurer pour le bien de Monthey énergie SA, pour le bien de l'ensemble de nos employés, pour le bien de nos entreprises montheyssannes.

Je rebondis par rapport à la remarque de madame Multone : on sera effectivement sensibles à préserver l'activité de nos entreprises montheyssannes, pour qu'il n'y ait pas de concurrence d'une entreprise en mains publiques par des actionnaires publics par rapport à l'organisation économique du monde électrique, notamment de la ville de Monthey. Si on est actionnaire à 5%, on a plus de possibilités de défendre nos intérêts, notamment par une présence au sein du Conseil d'administration.

Je n'en dirai pas plus, je crois que vous avez tous résumé la situation et montré à quel point il est important d'être impliquée de manière un peu plus forte dans cette société, en acquérant les 5%. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Girard veut ajouter un mot.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Monsieur le président, messieurs les présidents, mesdames et messieurs les conseillers généraux, chers collègues,

Juste un petit point par rapport aux sollicitations de madame Multone.

Aujourd'hui Monthey énergie SA a une collaboration assez dense avec GENEDIS, notamment au sein de la société INERA, qui est la société qui développe les produits énergétiques. Dans le cadre de cette SA, il y a une convention d'actionnaires qui est



extrêmement claire par rapport aux zones géographiques où sont actives les sociétés. Cette convention d'actionnaires mentionne bien sûr les réseaux électriques, les réseaux d'eau et les réseaux multimédias.

Donc, à l'heure actuelle, sur Monthey, le réseau électrique est exclusivement exploité par Monthey énergie, le réseau d'eau par nos services IME et le réseau multimédia est déjà desservi par GENEDIS. C'est sûr que pour le réseau électrique, il n'y aura aucune présence de GENEDIS de manière directe, sur Monthey ; par contre dans le domaine du multimédia, ils sont déjà là et vont développer leur activité comme vous les connaissez sans doute toutes et tous, les produits netplus.

C'est juste pour vous rassurer à ce niveau-là, dans le domaine électrique, très clairement, Monthey énergie SA garde le monopole absolu sur son réseau.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

J'ouvre la discussion de détail. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Très bien, si ce n'est pas le cas, je clos le débat et nous allons passer au vote.

Nous allons nous prononcer sur la demande d'intégrer l'actionnariat de Genedis SA, à hauteur de 5 %, aux conditions suivantes, à savoir :

- par un apport des actions TELEDIS SA pour un montant de Fr. 201'402.-;
- par un apport complémentaire, en espèces, de Fr. 1'006'098.-.

Très bien, la demande de la Municipalité d'intégrer l'actionnariat de GENEDIS, à hauteur de 5% est acceptée à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions. Nous passons donc au point suivant.

5. Home "Les Tilleuls" : création d'une société anonyme.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé, le 6 février 2023, un message pour le Conseil général vous proposant une modification de la structure juridique et organisationnelle du Home "Les Tilleuls", par la création d'une entité autonome propriété de la Ville de Monthey.

Le Bureau a décidé de mandater le 18 janvier 2023 la Commission Edilité et Urbanisme.

Je remercie la Commission d'avoir étudié le sujet et pour son rapport. Je tiens aussi à remercier les services communaux, par Messieurs Yann Tornare et Gérald Gay-Descombes, ainsi que la Municipalité, par son président, monsieur Coppey et vice-président, monsieur Thétaz, pour leurs réponses à toutes les questions.



Je reprends le rapport de la Municipalité, qui nous invite à approuver les éléments suivants :

- accepter la création d'une société anonyme "Les Tilleuls SA", 100% en mains communales, à partir du 1er janvier 2024, dotée d'un capital-actions de Fr. 1'000'000 ;
- accepter le maintien des acquis en matière de conditions de travail pour le personnel de l'établissement ainsi que le maintien de l'affiliation à la Caisse de pension de la Commune aux mêmes conditions ;
- accepter le transfert du patrimoine nécessaire à l'exploitation, tel que précisé dans les aspects financiers ;
- accepter la validation de cautionnements de la Commune en faveur de la nouvelle société anonyme pour les emprunts à contracter pour le financement des immeubles ;
- accepter l'engagement de la Commune à couvrir le déficit d'exploitation de la future société anonyme par la signature d'une garantie de déficit.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, en cas d'acceptation de celle-ci, la discussion de détail, puis vote en bloc de ces points. Est-ce que cette procédure vous convient ? Si ce n'est pas le cas, veuillez vous lever.

Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Mesdames et messieurs les chefs de groupe. La Commission en premier. Monsieur Mariétan.

Intervention de M. David Mariétan (Le Centre)

Monsieur le président de la commune, monsieur le président du Conseil général, madame la conseillère municipale, les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Comme vous avez pu le constater, la commission s'est réunie pour statuer sur la création d'une société anonyme "Les Tilleuls".

Je remercie d'avance les présences de notre président Stéphane Coppey ; de notre conseiller municipal, Fabrice Thétaz ; du président du Conseil général, Antoine Bellwald ; ainsi que du directeur du home Yann Tornare et de Gérald Gay-des-Combes, chef des services.

Pour pouvoir se positionner, la Commission a pu bénéficier d'une présentation détaillée de la part de messieurs Stéphane Coppey, Fabrice Thétaz et Yann Tornare qui ont également répondu aux diverses questions de ses membres. Force est de constater que la création d'une société anonyme amène de réelles plus-values pour la gestion et le pilotage du home.

Ainsi, il convient de relever qu'un tel changement juridique n'entraîne aucune modification quant à la qualité de la prise en charge des résidents, ce qui est pour nous évidemment extrêmement important. Deuxième chose extrêmement importante, ce sont les conditions des employés, qui n'évolueront pas. Au contraire, elles sont plus favorables que la convention collective.

Donc, à l'unanimité, les membres de la commission ont accepté le changement de statut juridique du home Les Tilleuls sur la création d'une société anonyme qui



entrera en vigueur le 1er janvier 2024 en acceptant les 5 questions spécifiques mentionnées dans le message du Conseil municipal au Conseil général. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, mesdames et messieurs les chefs de groupe. Est-ce que vous souhaitez réagir ? Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Nous avons pris connaissance du message du Conseil municipal, des annexes ainsi que du rapport, bien succinct, de la Commission Edilité et Urbanisme.

Nous aurions apprécié que le temps passé pour la rédaction de ce rapport le soit plus sur le fond et le contenu que sur sa forme, que nous avons remarquée épiciène. Au vu des arguments et avantages de fonctionnement et financiers défendus par le Conseil municipal, le groupe PLR soutient la demande de changement de statut du Home Les Tilleuls en SA dès le 1er janvier 2024.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le Président du Conseil général, madame, messieurs les conseillers généraux, chers Collègues,

Permettez-nous de faire part de notre déception, quant au rapport de la commission Edilité et Urbanisme.

4 phrases de rapport, pour chambouler toute une organisation qui a prouvé, depuis des décennies, son efficience au service des montheysans.

Peu utile de débattre ou d'être à l'écoute des montheysans ? Dommage. Pour notre groupe, la priorité va au bien-être de nos aînés. Dans cette optique, une fondation, sans but lucratif, semblait évidemment bien plus appropriée pour la mission de notre collectivité publique.

Une société anonyme misera sur la rentabilité. Le personnel risque d'être davantage sous pression, et cela sans garantie que la gestion en soit plus optimale.

Une nouvelle fois, la Municipalité diminue les droits populaires, par la création de structures intermédiaires dans lesquelles la population et ses représentants au Conseil général n'auront plus rien à dire.

Cela malgré le fait que la collectivité restera pour toutes les garanties financières, au cas où, comme BioArk, Gessimo, le Service électrique, les poubelles, etc.

Notre groupe attend de la Municipalité qu'elle gère le patrimoine commun, et qu'elle arrête de chercher à sous-traiter notre patrimoine. C'est ainsi que nous constatons qu'il y a peu de place, à Monthey, pour des réflexions originales. Il est vrai qu'il est



toujours plus apaisant de faire comme les autres, sans débats et, donc, sans confrontation d'idées.

En l'absence de Monsieur Thétaz, merci de répondre à la question suivante par écrit : en quoi le mandat que vous donnez à cette société anonyme des Tilleuls est-il fondamentalement différent de celui des sociétés privées, comme Tertianum, par exemple, à qui la commune a fourni le terrain pour son implantation locale ?

En d'autres termes, quels sont les principes fondamentaux qui garantiront la différence et, ainsi, une longue vie à Tilleuls SA ?

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci monsieur le président.

A l'instar de l'objet précédent, notre groupe s'est penché sur le message de la Municipalité et sur le rapport de la Commission Edilité et Urbanisme que nous remercions. Cette proposition de création en société anonyme n'est pas une surprise et constitue une étape longuement discutée, voire même attendue.

Parmi les arguments marquants, à l'instar de la création de Monthey Energie, la société anonyme constitue une structure juridique moderne permettant une agilité et un fonctionnement plus adapté qu'actuellement. La gestion mixte au Conseil d'administration, en professionnels et municipaux permettra vraisemblablement une plus-value actuelle et sera garante, à nos yeux, des valeurs publiques historiques.

Pour ces raisons, nous soutiendrons cette création. Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Sonnati.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS-Gauche citoyenne)

Monsieur le président du Conseil général, madame la municipale, messieurs les municipaux,

Le groupe PS-Gauche citoyenne a traité avec attention ce dossier. Bien évidemment, il salue la démarche de la Municipalité de modifier le statut juridique du home les Tilleuls.

Une telle modification amène non seulement de réelles plus-values, mais aussi conserve les acquis. Les acquis conservés par exemple, c'est de garantir des prestations, à nos aînés, aux résidents et résidentes, de qualité, autant en matière de soins qu'en matière hôtelière, aussi, et c'était très important à nos yeux. Les acquis concernant les conditions de travail du personnel sont maintenus ; notamment l'affiliation à la caisse de pension de la commune de Monthey et les 40 heures de travail. C'est très positif à notre sens en matière de plus-value.



Différentes plus-values : une gestion budgétaire plus agile, une gestion RH et un management qui fait preuve de davantage de proactivité, de latitude pour les membres de la direction, aussi à des garde-fous qui seront mis en place. Elle reste quand même une société 100% en mains communales. D'autre part, il y a un Conseil d'administration qui sera mis en place avec majoritairement des représentants de la Municipalité et des experts de certains domaines. Cela amènera aussi une plus-value en matière de pilotage et il y a aussi une couverture de déficit du home, donc c'est un dossier qui a été rondement mené, bien ficelé, avec une démarche participative pour le personnel.

On remercie la Municipalité et on restera attentifs à la suite à donner pour que la société anonyme fonctionne très bien et que la qualité des prestations du service public à nos aînés soit toujours garantie dans les années à venir.

Donc merci à la Municipalité, à l'ensemble du personnel, qui s'investit au quotidien dans le home des Tilleuls, à la direction également.

Nous acceptons bien entendu les 5 questions qui sont nécessaires à la création d'une telle SA. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Madame Bressan-Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Notre groupe a pris connaissance du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la création d'une société anonyme ainsi que du rapport de la Commission Edilité et Urbanisme. Nous remercions les services concernés ainsi que la Commission pour leur travail.

Le groupe le Centre est en accord avec les conclusions du rapport de la Commission sur les plus-values pour la gestion et le pilotage du Home des Tilleuls, avec un Conseil d'administration intégrant aux représentants politiques de la commune, des personnes apportant une expertise dans le domaine de l'EMS comme organe supérieur. C'est une réelle plus-value.

Nous nous réjouissons à la lecture des documents que la qualité de prise en charge des résidents et de leurs familles respectives reste le cœur de la mission et des préoccupations de la nouvelle entité juridique. Ceci est une préoccupation majeure pour notre groupe.

La garantie du maintien des conditions de travail actuelles, pour les salariés, reste bien évidemment un élément qui nous satisfait. Le groupe le Centre se positionne en faveur de la création d'une société anonyme, acceptant les 5 questions spécifiques mentionnées dans le message du Conseil municipal au Conseil général.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Oui, monsieur le président de la Commission.



Intervention de M. David Mariétan (Le Centre)

Je me permets juste de répondre à madame la cheffe du groupe PLR, Caroline.

Je remercie donc le groupe PLR pour son appréciation souvent légère de notre rapport. Il s'agit apparemment d'une habitude. Il nous est cependant important de relever l'essentiel et non la quantité dans un rapport et, à mon sens, c'est le principe d'une Commission. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci pour ces précisions.

Je passerai la parole à la Municipalité pour son point de vue. Ensuite, on aura la discussion de détail, pour tout le détail. On aura donc déjà les premières réponses à toutes vos entrées en matière.

Monsieur le président, je vous passe la parole.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

La Municipalité est une fois de plus extrêmement satisfaite de voir que vous avez compris les enjeux de cette modification, que vous êtes également alignés sur la réflexion de longue date de la Municipalité.

Rappelons que déjà dans les années 2006-2007, il y avait des réflexions sur la création d'une SA. Ensuite on a évolué dans cette réflexion. Il y a eu les travaux d'agrandissement du Home les Tilleuls. On a dit que c'était la Municipalité qui investissait ces quelques millions de francs dans l'agrandissement et qu'on prendrait ensuite une décision définitive. C'est le cas ce soir et j'espère à partir du 1er janvier 2024.

Je crois qu'il y a deux éléments essentiels à prendre en ligne de compte.

Premièrement, c'est le maintien des acquis pour les employés. Je crois que c'est un élément essentiel. Nous avons rencontré l'ensemble des employés avec monsieur Thétaz, avec notre nouveau directeur, durant trois matinées pour discuter, partager et je crois que cet élément a été vraiment mis en évidence.

Deuxième chose : on a, à Monthey, la chance d'avoir plus de 200 lits EMS, trois quarts en main d'ordre public et un quart privé. On souhaite maintenir cette situation. Cela n'a pas été redit par les différents représentants de partis ce soir, mais je tiens à le dire : dans les statuts, il est prévu que cette entité ait une fonction d'ordre public, elle doit rester publique. Nous voulons, sur les 7 administrateurs, 4 municipaux pour réellement défendre l'aspect public d'une telle entité. En cas de modification, dans X années ; d'éventuels souhaits de la Municipalité de vente des actions, parce qu'un privé viendrait ouvrir sa bourse avec un montant qui pourrait faire frémir le Conseil municipal ; et bien ça serait vous les derniers représentants de la population qui diriez oui ou non, s'il y a un transfert.



On voit vraiment que la volonté est de garder cette philosophie que l'on a aujourd'hui au sein du Home les Tilleuls. Alors pourquoi modifier? C'est pour des questions d'agilité, des questions d'organisation financière, mais en aucun cas pour baisser la qualité du service. Je crois que normalement on change quand ça ne va pas. En l'occurrence, le Home fonctionne extrêmement bien, mais si on peut amener une amélioration, je crois qu'on est tous et toutes d'accord pour faire cette démarche, et c'est le cas aujourd'hui en prenant une telle décision.

Donc la Municipalité, confirme son souhait de vous entendre suivre cette démarche et, comme on l'a dit à l'ensemble des employés, ça sera une suite logique et un service à la population qui demeurera durant les prochaines années.

Merci à toutes et à tous.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

Très bien, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

J'ouvre donc la discussion de détail. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, le débat est clos. Nous allons passer au vote.

Le vote portera donc sur tous les points que j'ai évoqués tout à l'heure en bloc, c'est la procédure qu'on vous a proposée, que vous avez acceptée.

Je vous remercie, la création de l'entité autonome, propriété de la ville de Monthey est acceptée à l'unanimité moins une voix.

Passons donc au point suivant.

Madame Multone, vous ne vous êtes pas levée quand il fallait s'opposer. Cela a été clairement énoncé. Dans tous les cas, ça ne change rien, car vous étiez quatre.

6. Motion interpartis pour une adaptation du RCO à la législation cantonale et aux besoins du règlement du Conseil général.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le 18 janvier 2023, une motion a été déposée au Bureau par les groupes politiques des Verts, Le Centre, le PLR, le PS-Gauche citoyenne et l'UDC. Cette motion demande la réouverture de l'étude du règlement communal d'organisation.

Je vais passer la parole à l'un des motionnaires pour le développement. Ensuite la discussion générale sera ouverte. A l'issue de celle-ci, seul le premier signataire a encore le droit de prendre la parole. Ensuite nous passerons au vote.

La parole est à monsieur Caillet-Bois.



Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci monsieur le président.

Une fois n'est pas coutume, je serai donc le porte-parole d'une motion interpartis.

Nous avons présenté cette motion interpartis avec mes collègues afin de revenir sur l'adaptation du RCO aux besoins du règlement du Conseil Général ainsi qu'à la législation cantonale. Bien que notre dernière proposition d'adaptation n'ait pas été acceptée lors de l'assemblée précédente, nous sommes convaincus qu'il existe un consensus sur la plupart des modifications proposées, à l'exception notable de quelques articles spécifiques. Nous estimons que la mise à jour du RCO est nécessaire pour le bon fonctionnement de notre institution.

Par conséquent, cette motion vise à demander au Conseil Municipal de travailler à nouveau sur ce règlement en prenant en compte les interventions du Conseil Général à ce sujet et en reprenant le travail précédemment effectué par les commissions ad hoc. Nous espérons ainsi aboutir à une refonte du RCO et reprendre normalement les travaux de la commission du règlement du Conseil général.

Je vous invite donc, pour la bonne marche de notre assemblée, à voter favorablement à cette motion. Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. J'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote.

La motion interpartis est acceptée à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

Nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour.

7. Développement du postulat de Mme Karine Bressan Cescato intitulé : "Soluna, un centre de loisirs pour les juniors efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames Bressan Cescato, Missiliez et Roserens ont déposé un postulat lors du plénum de décembre 2022.

A noter que c'est Madame Pascale Roserens qui va développer le sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement Mme Roserens pourra reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ?

Madame Roserens, vous avez la parole



Intervention de Mme Pascale Roserens (Le Centre).

Mesdames et messieurs,

J'ai le privilège de vous présenter ce postulat, rédigé par mes deux collègues et moi-même, que nous avons intitulé "Soluna, un centre de loisirs pour les jeunes efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?".

Dans un premier temps, il est peut-être intéressant de savoir ce qu'on entend par « jeune senior », pour qu'on se mette tous d'accord sur cette définition. Avec des recherches faites sur le site de Wikipedia, on entend, pour l'organisation mondiale de la santé autant que pour l'administration : "est considéré comme senior une personne âgée de plus de 60 ans". Pour certains d'entre nous... pas de commentaire.

Nous nous sommes penchées sur les activités existantes pour nos jeunes et moins jeunes seniors proposées par toutes les associations de la place. Bravo ! Nous ne pouvons que saluer le magnifique travail effectué. Quelle belle offre complète et dynamique nous avons pour nos jeunes et moins jeunes seniors ! Ils ont de quoi faire.

Par contre, au-delà de ces considérations, on a aussi été attentives à certaines demandes de nos concitoyens et nous pensons que nous devons être à leur écoute. Et si on les entend parler, que ce soit au marché, que ce soit en ville, que ce soit dans les cafés, si l'offre est déjà importante en termes d'activités, il semble cependant qu'il manque quelque chose.

Il semble qu'il manquerait un lieu de rencontre et de partage, qui soit rassembleur, où chacun puisse se rendre de manière spontanée, selon des horaires qui sont encore à définir ; un lieu qui consolide toutes ces offres existantes, un lieu qui favoriserait les échanges ; une sorte de point de rencontre, où chacun est sûr de rencontrer un visage plus ou moins connu pour échanger, pour parler, pour partager une activité, ou tout simplement pour un moment de convivialité.

Fort de cette demande, on a fait un lien avec ce qui existait pour nos jeunes ; force est de constater que Soluna, actuellement, a un beau succès. Est-ce qu'on ne pourrait pas s'inspirer de ce beau succès et le reproduire tout en changeant le public ?

Nous avons des infrastructures, nous avons du personnel qualifié, qui a des connaissances là-dedans. Est-ce que c'est sous un même toit ? Est-ce que c'est ailleurs ? Tout reste à décider, mais il nous manquerait un lieu.

Le but, de manière générale, c'est vraiment de compléter et de consolider cette offre existante, de créer un lieu où nos seniors peuvent venir spontanément et puis, pourquoi pas, imaginer une évolution en un lieu qui serait plutôt intergénérationnel ? Tout reste ouvert, à moyen ou à long terme.

Le but plus spécifique, c'est vraiment la création d'un centre vivant pour les seniors. On a eu durant ces dernières années, plusieurs postulats en lien avec la qualité de vie de nos aînés. Ils ont déjà été déposés. Notre démarche a vraiment un but plus spécifique : la création d'un centre vivant pour les jeunes seniors.



Donc la demande que nous adressons en ce jour à notre Municipalité, c'est d'étudier l'opportunité de mettre un lieu à disposition, soit au travers de la commune, soit au travers d'une société existante, soit au travers d'une nouvelle association à créer.

Voilà, en conclusion, merci de votre attention et de votre soutien. Nous sommes à disposition pour répondre à vos questions et je conclus en disant que nous sommes tous les seniors de demain, jeunes ou moins jeunes.

Merci à tous.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci pour cette conclusion. J'ouvre la discussion de détails. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, chers collègues,

Le groupe PLR soutient l'idée de rendre la ville de Monthey la plus en adéquation avec les besoins de nos seniors. Le postulat de madame Launaz Perrin concernant une politique communale obtient ce soir une réponse détaillée de ce que la ville propose et surtout des besoins principaux des aînés, établis grâce à des ateliers participatifs.

Nous relevons, comme vous l'avez mentionné vous-même, l'excellent travail et la proactivité du dicastère affaires sociales, troisième âge et santé par ces différentes structures, le foyer de jour, le Home des Tilleuls et le CMS.

Nous nous réjouissons également du travail important fourni par le BRIC senior à nos aînés. Cette jeune structure, créée en avril 2021, apportera le soutien et l'aide nécessaires à cette population et donnera des données statistiques qualitatives et utiles pour répondre à ces besoins. Laissons-lui un peu de temps pour en tirer les conclusions nécessaires.

Le groupe PLR soutiendra le bien-être de nos aînés évoqué dans ce postulat avec un petit bémol : le postulat aurait pu être groupé avec celui de madame Launaz Perrin ou aurait pu attendre la réponse donnée ce soir pour être encore plus pertinent.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Launaz-Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS-Gauche citoyenne)

Bonsoir à tous,

Concernant le postulat "Pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?" : ce qu'il m'a apparu, c'est d'abord de distinguer la forme du fond. La proposition de créer un centre pour les seniors est une idée intéressante qui aurait pu s'intégrer au postulat accepté en mars 2022 par le Conseil général "Pour une politique locale pour et avec les seniors". Le fond de cette politique ne doit pas être seulement lié à la



rencontre et à un lieu donné ; elle réfère aussi aux différents besoins des seniors : mobilité et sécurité, adaptation des logements, accès aux bâtiments et infrastructures, urbanisme adapté, accès à la culture et à la communication, etc. Donc voilà, tout un chantier à continuer.

Toutefois, le groupe PS-Gauche citoyenne accepte le postulat du Centre dans la mesure où il correspond à notre préoccupation en lien avec le développement de la politique pour les seniors.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Mesdames Bressan, Missiliez et Roserens,

Merci pour votre travail.

Notre groupe s'est penché sur votre postulat et vous accorde qu'un centre de loisirs pour seniors est tout à fait intéressant. Cependant, nous pensons que c'est le rôle des associations, comme vous l'avez quand même dit dans vos options, d'organiser ce genre d'activité et non à la commune de s'en charger.

Nous vous suggérons de solliciter les associations connues, on leur soufflant votre idée, tout en demandant à la commune de Monthey les éventuelles possibilités de leur mettre à disposition des locaux comme Soluna. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci Monsieur le Président,

Notre groupe a examiné attentivement le postulat concernant la proposition de création d'un centre de loisirs pour les seniors dans notre ville. Tout d'abord, nous tenons à saluer votre initiative pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens seniors en leur offrant un lieu de rencontre et de partage. Nous avons étudié votre proposition avec attention et nous partageons votre vision de créer un lieu intergénérationnel pour encourager les échanges et la convivialité. Nous sommes convaincus que ce projet contribuera à renforcer le lien social dans notre ville et à favoriser l'épanouissement de nos aînés.

Cependant, nous avons quelques interrogations quant à la définition de la mise en oeuvre d'un tel centre sans une politique pour les seniors aux contours clairement définis. Nous aurions souhaité que la municipalité présente les lignes directrices de cette politique avant le développement de ce postulat. Cela étant, nous espérons que ce dernier puisse permettre de continuer cette réflexion et proposer des réponses de manière concrète. Nous entrons en matière et soutiendrons globalement ce postulat.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, madame Roserens vous voulez répondre ou réagir ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Le postulat est donc accepté à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions. Nous passons au point suivant.

8. Réponse au postulat de Mme Eliane LAUNAZ PERRIN nommé : "Pour la mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors."

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat de madame Launaz Perrin a été déposé le 13 décembre 2021 puis développé et accepté le 14 mars 2022.

Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

En l'absence de monsieur Thétaz, pour des raisons bien compréhensibles, je vais effectivement répondre à madame Launaz suite à son postulat qu'elle a déposé au sein du Conseil général le 14 mars de l'année passée.

Par respect aussi pour monsieur Thétaz, si vous êtes d'accord, je vais lire la réponse qui est circonstanciée et complète à mon sens.

« Madame Launaz, je serai à votre disposition pour des questions complémentaires.

Votre postulat se concentre sur la mise en place d'une politique locale des seniors et en détaille les processus en 3 phases :

Premièrement, une étude objective de la situation locale, données statistiques de la commune sur les seniors, dès 60 ans et plus. Deuxièmement, une enquête par questionnaire auprès des seniors. Et enfin, une démarche participative qui permettrait de mettre en évidence les ressources, les formes, les projets, autant que les difficultés, les besoins vécus et ressentis par les personnes âgées suivies d'une réflexion sur les réponses à apporter.

Le postulat fait mention d'expériences déjà abouties dans d'autres communes valaisannes comme Orsières, Sion ou Fully, en précisant la plus-value du processus participatif et la concrétisation des mesures pour améliorer la qualité de vie des seniors.

Madame Launaz Perrin demande donc le renforcement de la politique communale des seniors en suivant les recommandations de la commission cantonale.

En préambule au postulat, il est rappelé que la ville de Monthey est extrêmement active dans ce domaine et soucieuse du bien être de sa population senior ; preuve en est la création du BRIC en avril 2021 en collaboration avec Pro Senectute.



Pour mémoire, ce Bureau Régional d'Information et de Coordination a pour mission d'être un point d'entrée unique d'information vers toutes les prestations et activités à disposition des seniors de la région.

Dans un paysage socio-sanitaire toujours plus complexe, il facilite la vie de cette population et leur permet de trouver des solutions adéquates et/ou l'aide nécessaire tout en récoltant des données statistiques précieuses. Cette structure organise également des conférences, par exemple les préparations à la retraite.

Sur demande de monsieur Thétaz, vice-président de la ville et conseiller municipal en charge du Dicastère Affaires sociales, 3^e âge & santé, le BRIC senior a initié une démarche participative avec l'appui du service Soluna afin de réfléchir, en associant l'ensemble des partenaires, y compris des groupes et clubs d'ainés de la ville de Monthey, ainsi que d'autres associations œuvrant auprès d'enfants des jeunes et des femmes migrantes à la mise en œuvre de projets intergénérationnels.

En janvier de cette année, une quinzaine de personnes ont participé à un atelier structuré qui a permis de définir les projets les plus porteurs de sens pour l'ensemble des acteurs concernés. Un de ces projets, une buvette participative intergénérationnelle et interculturelle a d'ailleurs été retenue par le canton du Valais dans le cadre d'un appel à projet et obtiendra un financement. D'autres projets sont prévus pour ces prochains mois et ces prochaines années. Il est également ressorti la nécessité de renforcer les synergies entre les différentes associations existantes et les services publics. De ce fait, des rencontres régulières de ce type vont être agendées pour améliorer les échanges entre ces structures et améliorer les offres proposées.

De plus, un onglet senior va être ajouté sur la liste de l'administration communale. C'était une de vos propositions d'ailleurs. Celui-ci récoltera l'ensemble des informations nécessaires à cette tranche de la population. Cela fait partie de l'échange entre une administration communale, ses représentants politiques et sa population, y compris la population des personnes âgées.

Par la récente ouverture du foyer de jour, l'agrandissement du Home Les Tilleuls, ainsi que le développement important des prestations du CMS, la ville de Monthey, démontre très concrètement son engagement pour les personnes âgées et leur qualité de vie.

En conclusion, nous relevons que la ville de Monthey a clairement renforcé sa politique en faveur des seniors, en particulier depuis 2021 avec la création du BRIC, seule structure de ce type existant en Valais. Elle a également pris l'initiative d'une démarche participative intégrant les générations pour mettre en place des projets concrets et pour créer des synergies entre les partenaires. Elle a ainsi renforcé ses prestations en matière de soins de longue durée avec la poursuite de développement, des prestations du CMS pour permettre aux personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible, avec l'ouverture notamment du foyer de jour et enfin avec l'agrandissement du Home Les Tilleuls.

Voilà, madame Launaz Perrin ce que l'on pouvait dire, qui a été défini au Conseil municipal et également en présence des directeurs des CMS et EMS de la commune de Monthey. »



Je suis à votre disposition pour toute question complémentaire.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur le président, madame Launaz Perrin, vous souhaitez réagir ? Volontiers.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS-Gauche citoyenne)

Monsieur le président du Conseil général, madame et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

J'ai une pensée, d'abord, pour monsieur Fabrice Thétaz qui devient pour une deuxième fois papa, si j'ai bien compris. Je le remercie également pour le premier pas fait vers une politique locale pour et avec les seniors. Vous l'avez dit, la ville de Monthey est active dans le domaine social et soucieuse du bien être des seniors, certes.

Cependant, dans la réponse qui est donnée par monsieur Thétaz, le manque d'informations et de précisions quant aux projets en cours me questionne. J'ai là une série de questions que je pose, auxquelles vous ne pouvez peut-être pas répondre ce soir, mais que je transmettrai à monsieur Thétaz.

Monsieur Thétaz parle de projets prévus, quels sont-ils ? Quinze personnes ont participé à un atelier : quels sont les résultats ? Un échantillon de 15 personnes est-il adéquat pour une politique de cette envergure ? Qu'en est-il de l'aspect participatif essentiel à une telle démarche ? Que deviennent les propositions de notre postulat ? Y aura-t-il une enquête par questionnaire à tous les seniors de la ville ? Un échange participatif avec table ronde, par quartier par exemple, est-il envisageable ? L'élaboration de mesures et de projets concrets portés par les seniors sera-t-elle entendue et mise en action ?

Je remercie d'avance Fabrice Thétaz pour ses réponses. Notre groupe restera attentif au travail et au développement d'une politique globale et cohérente pour et avec les seniors.

Je vous remercie.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Madame Launaz Perrin,

Je vous propose, comme il y a un ensemble de questions et que je ne pourrai pas y répondre à toutes, qu'on close votre postulat et qu'on transforme cela en question écrite.

Evidemment la Municipalité y répondra, soit dans le cadre d'autres postulats, on vient de l'entendre avant, soit directement à vos questions qui sont précises et nécessitent des réponses précises. Ça vous va ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Vous nous enverrez les questions par écrit madame Launaz Perrin.



Merci beaucoup. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

9. Réponse au postulat de M. Jean-Charles BOEMI nommé : "Pour des infrastructures funéraires adaptées".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat de M. Boemi a été déposé le 13 décembre 2021 puis développé et accepté le 14 mars 2022.

Je passe la parole à la municipalité pour sa réponse. Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Comme monsieur Thétaz n'est pas uniquement responsable de l'ensemble des structures sociales, mais également celles en lien avec tout ce qui est plus haut et religieux, notamment nos paroisses protestantes et catholiques, et qu'il n'est pas là, je me permets de répondre à sa place.

Si vous êtes d'accord, monsieur Boemi, de la même manière que j'ai répondu à madame Launaz Perrin par respect pour notre vice-président, je vais lire la réponse du Conseil municipal.

« Dans un premier temps, la commune a pris contact au printemps dernier avec la paroisse catholique, pour envisager une transformation de la chapelle du Closillon en centre funéraire. Après quelques mois de discussions, ce projet a été abandonné face aux différents écueils que celui-ci présentait.

Par la suite, une nouvelle rencontre s'est tenue en début de cette année entre le nouveau curé Jérôme Hauswirth, le président du Conseil de gestion de la paroisse catholique, monsieur Premand, ainsi que le président et vice-présidente de la ville. Il est ressorti de cette discussion une volonté commune d'étudier la possibilité de transformer l'ensemble du rez-de-chaussée de la cure actuelle en centre funéraire. De nombreuses synergies ont été identifiées pour une gestion optimale des emplacements existants.

En effet, en plus d'offrir de nouvelles salles funéraires modernes et adaptées aux exigences actuelles, notamment en termes d'accessibilité, il devrait y avoir la possibilité d'y créer un lieu de recueillement pour des célébrations laïques. La paroisse catholique s'est montrée favorable à ce que des travaux importants soient réalisés à cet endroit. Une esquisse de programme a pu être définie.

De plus, il est pris connaissance de la réponse du Conseil municipal de Collombey-Muraz en septembre 2022 au postulat pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population. Une préoccupation est relevée et cette commune voisine se montrerait favorable à participer financièrement à ces travaux. Donc aux travaux de réaménagement de la cure de Monthey.



Ainsi, soucieux de répondre au mieux à l'intervention déposée, le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau pour procéder à une étude de faisabilité de transformation du rez-de-chaussée de la cure afin d'accueillir un centre funéraire disposant au minimum de 4 salles, tout en conservant les appartements existants dans les étages. Le Conseil général sera informé des conclusions de cette étude. En parallèle, le Conseil municipal reste évidemment favorable à étudier tout projet qui pourrait lui être soumis.

Voilà, monsieur Boemi. On est toujours dans l'attente de ce retour.

Il faut savoir que la cure de Monthey est un bâtiment mythique. On ne peut pas en faire n'importe quoi. Il y a un espace suffisant, semble-t-il, au niveau des m². Le tout, c'est d'avoir une organisation qui puisse être optimale. On sait qu'on est dans un domaine extrêmement sensible. Cette première démarche, c'est de savoir si le bâtiment est adapté, s'il peut être aménagé pour ces 4 salles, avec un lieu de vie aussi pour les familles impliquées dans ces centres funéraires.

Donc voilà l'état actuel, on garde ouvert toute autre opportunité. On sait que c'est un manquement, à Monthey et dans l'ensemble de la région. Nous devons y remédier durant les prochaines années. En l'état actuel, on a bon espoir pour travailler avec la cure de Monthey qui, il faut l'admettre, est un lieu adapté au centre-ville : proche de l'église, mais également proche de l'ensemble de la population pour des cérémonies laïques. C'est le but : avoir 4 salles destinées au monde religieux comme au monde laïque. »

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Boemi. Vous souhaitez réagir ?

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, cher public,

Très heureux de savoir que ça bouge.

Donc, je vous remercie pour votre réponse et adresse également mes remerciements à notre curé de la paroisse messieurs Hauswirth et Premand qui prennent le sujet au sérieux et qui s'attellent à la tâche pour trouver une solution idéale pour tous.

J'aimerais rajouter une petite remarque concernant le lieu à étudier. S'agissant d'un bâtiment historique et au vu de la quantité et de la masse de grands travaux qu'il y a à faire, il serait peut-être intéressant de calculer le financement d'une nouvelle infrastructure quand même et de voir s'il n'y a pas meilleur temps d'investir sur un nouveau projet, au lieu de rénover celui-là. Mais, effectivement, vous l'avez dit, c'est au centre-ville, c'est proche de tout, il y a des places de parc, c'est sympa.

En tout cas, merci pour la réponse.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La parole est au plénum. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Alors, première question, par rapport à la salle de la gare : où en sont les travaux et à qui est destinée cette salle ? J'ai un peu lorgné, en regardant à l'intérieur j'ai vu qu'il n'y avait plus de scène, que c'était tout noir à l'intérieur : est-ce que c'est plutôt une salle de concerts, une discothèque ?

Puis la deuxième chose, c'est une remarque pour le Conseil général, à monsieur Mariétan. Je vais soutenir madame Caroline Dayen : un rapport, doit être complet si vous vous voulez qu'on se détermine et qu'on sache ce qui s'est passé à l'intérieur de la Commission. Vous dites que ce n'est pas le rôle d'une commission, mais si vous êtes mandaté, c'est quand même pour qu'on ait les questions et réponses de la commune. Sachant que nous, en plus, on est un groupe et on n'a pas le droit de participer. Donc on peut se baser sur rien du tout et je ne pense pas que tout le monde puisse participer à votre commission. Si la prochaine fois, le rapport peut être plus détaillé. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Multone. Je pense que le message est passé. Madame Vuadens.

Intervention de Mme Laetitia Vuadens (LV)

Bonsoir tout le monde,

J'ai une question par rapport à l'agglomération, au niveau de la circulation routière aux sorties d'autoroute, côté Saint-Triphon et Collombey, pour rentrer dans la ville de Monthey : systématiquement, aux heures de pointe, les automobilistes se retrouvent immobilisés dans la circulation, ça fait longtemps que cette situation est telle et je me demande si les feux de circulation qui se trouvent vers le pont du Rhône, au niveau de Saint-Triphon, sont en cause avec la fluidité de la circulation routière ?

Vu que l'agglomération est en mouvement maintenant avec les travaux de l'AOMC et des CFF, tout change et j'aimerais savoir si une étude peut être faite par rapport aux différents travaux qui peuvent être effectués. Si les feux de circulation devaient rester tels quels, donc vers la gouille de Saint-Triphon, ou si un giratoire à 2 voies pourrait être envisageable à ce niveau-là.

Egalement à Collombey, vers l'école du Corbier, se trouve un carrefour avec 4 feux de circulation : est-ce qu'il serait aussi envisageable d'installer un rond-point à une voie ou 2 voies pour fluidifier la circulation routière ? C'est surtout problématique lorsque les gens sortent du travail, donc vraiment aux heures de pointe.



Voilà, je formule cela en question orale parce que je ne suis pas urbaniste. Donc si cela pouvait se transformer en étude pour étudier la question, vu qu'on est vraiment dans les travaux actuellement et il faut que ça puisse évoluer vers une solution.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Oui, madame Caloz.

Intervention de Mme Aline Caloz (PS-Gauche citoyenne)

Merci Monsieur le Président. Madame la Municipale, messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

J'aimerais annoncer le dépôt d'un postulat cosigné par ma collègue Diane Caspani-Thurre et qui s'intitule « Pour un Prix du Vivre ensemble ». En quelques mots, ce postulat propose de mettre en place un Prix, à l'image du Prix culturel de la Ville de Monthey, dans le but de soutenir et mettre en valeur toutes sortes d'organisations et associations qui œuvrent en faveur du vivre ensemble.

Nous nous réjouissons de développer ce postulat lors d'une prochaine séance.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Madame Caloz. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR va déposer une interpellation concernant le sujet suivant.

Nous avons pris connaissance avec inquiétude du rapport parkings d'échange P+R dans le Chablais, étude de planification intercantonale datée d'octobre 2022. Cette étude a été commandée conjointement entre le Service de la mobilité du canton du Valais, celui de Vaud et de Chablais région. Au terme de cette étude Chablais région arrive à la conclusion que le développement des transports publics dans le Chablais aura pour conséquence de réduire considérablement la demande en places de stationnement à proximité des gares CFF importantes, soit Aigle, Bex Villeneuve, et propose dès lors de réduire le nombre de places P+R.

A titre d'exemple, il est proposé de supprimer jusqu'à 218 places des 351 que compte le P+R d'Aigle ou 59 des 80 du P+R de Bex, estimant que les pendulaires se contenteront à terme de parkings relais à proximité de leur domicile.

Nous nous interrogeons sur les suites données à ce rapport et déposerons à cet effet une interpellation qui sera développée lors du prochain Conseil général.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Riesle.



Intervention de M. Gérald Riesle (UDC)

Monsieur le président, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers généraux, chers collègues,

Ce soir, je vous avais promis que je reviendrais donc je suis là.

Je vais essayer une expérience nouvelle. Je vais demander à tout le monde d'éteindre son natel et on va mettre la salle dans le noir. Je vais vous raconter une histoire. Est-ce que c'est possible d'étendre le grand écran ? Bon, imaginons qu'on est dans le noir.

Le créateur nous a donné deux oreilles et une bouche afin d'écouter 2 fois plus que l'on parle. Vous verrez que dans le noir, certaines facultés augmentent. Je vais vous raconter une histoire.

Hier, vous vous baladiez au centre-ville et vous zigzaguez entre les voitures, entre les camions, entre les cartons. Ma foi, là, vous faites comme vous pouvez.

Mais ce soir, vous êtes dans le noir, comme notre collègue, Denis Maret. Et puis, vous vous rendez compte que ce n'est pas possible si vous n'êtes pas champion du monde de gymkhana ou de parcours urbain.

Est-ce que vous acceptez cette situation ? Hier, peut-être, mais ce soir, je ne suis pas sûr.

Hier, vous vous promeniez en ville et vous tombiez sur des cartons des bouteilles et d'autres déchets ainsi que des déjections canines, pour ne pas dire de la merde. Vous pouviez passer par-dessus, shooter les boîtes ; facile, acceptable. Je rappelle qu'un émolument a été voté par le Conseil général afin de limiter ce littering. Je ne sais pas s'il a été déjà beaucoup utilisé. Revenons à nos moutons.

Mais ce soir, vous êtes Denis Maret. Je vous rappelle que la commune de Monthey abrite un centre d'aveugles. Et depuis le centre d'aveugle, il y a des lignes sur le trottoir qui amènent au centre-ville et également jusqu'aux lignes de sécurité, qui sont tout au long du centre-ville, qui est censé être piéton, je vous le rappelle.

Ce soir, vous vous retrouvez devant ces déjections canines et tous ces déchets. Donc, vous ne pouvez pas faire autrement que de marcher dedans. Est-ce que vous acceptez cette situation ? Je ne suis pas sûr.

Donc demain, quand vous vous promènerez en ville, essayez d'avoir un regard plus attentif vers ces personnes, qui vous ont également élus. On leur doit le respect.

Je pense qu'une réflexion au niveau de la gestion du centre-ville, serait grandement importante. Merci de votre attention. On peut rallumer.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Riesle. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame Dayen.



Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

David Cardoso et moi-même souhaitons déposer un postulat au nom du groupe PLR. Il s'intitulera peut-être "Mince, le Conseil général se termine, le bus est dans 29 minutes et je ne peux plus le réserver". Le nom n'est pas encore arrêté.

Il sera déposé dans le but de donner des outils à la commune pour établir une étude approfondie du modèle actuel de MobiChablais, notamment en obtenant un retour de l'expérience client et en tirant les conclusions nécessaires à son amélioration.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Vuadens.

Intervention de Mme Laetitia Vuadens (LV)

Merci.

C'est une question par rapport à la mobilité concernant les parkings des hôpitaux : le parking de l'hôpital de Monthey et des hôpitaux de la région en général. Les personnes qui ont une maladie chronique ou qui doivent souvent aller en soins dans des hôpitaux, pourquoi doivent-elles payer les places de parking ? Est-ce qu'elles pourraient avoir une carte d'accès pour ne pas devoir payer Fr. 2,50 l'heure pour aller faire les soins régulièrement dans un hôpital ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc la question concerne la tarification des hôpitaux ?

On posera la question, à savoir si ce sont des parkings communaux ou pas, et la pratique.

D'autres demandes de parole ? Je passe la parole à la Municipalité pour les réponses aux questions. Merci.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Je vais essayer de répondre à vos différentes questions.

Je commencerai par vous, madame Multone concernant la salle de la gare.

Bonne nouvelle ! On arrive vraiment à la fin de sa rénovation. Ce sera comme le vieux chalet qui a pris feu. Nous il n'a pas pris feu, mais il avait pris de l'âge. Je crois, pour tous ceux qui ont passé dans ce nouveau bâtiment, certes qui peut paraître noir si on n'a pas allumé la lumière, mais ça sera réellement un lieu de vie monthey-san, pour les Monthey-sans et je tiens à le redire. Vous n'êtes pas la première qui me fait la remarque, cette salle est une salle mythique pour les Monthey-sans, une salle pour l'ensemble de la population.

Je regarde madame Breu en souriant parce qu'on a eu souvent des longues discussions par rapport à, anciennement la Bavette, la gare à Monthey qui sera une association qui rayonne non seulement à Monthey, mais sur l'ensemble de la Suisse romande, qui est une fierté monthey-sanne et qui sera intégrée dans ces lieux.

Mais cette salle restera une salle polyvalente pour l'ensemble de la population monthey-sanne. Certes, il y a eu quelques modifications d'organisation. Mais la force



de ce dossier, qui a été mené par un architecte qui avait une vision montheysanne, est d'avoir une souplesse avec l'aménagement tel qu'il a été prévu, pour en faire un lieu de culture, mais également un lieu de vie populaire, comme on souhaite le préserver à la salle de la gare de Monthey.

Je précise également qu'il y aura une cérémonie officielle d'ouverture le 16 juin prochain de cette salle de la gare qui, elle, sera aussi populaire. Vous verrez, c'est réellement une journée pour la population montheysanne pour retrouver ce lieu tant aimé et fréquenté par nos montheysannes et montheysans durant ces dernières décennies.

Madame Vuadens, vous parlez des feux de circulation à la sortie de l'autoroute.

Ce n'est pas à vous que je vais rappeler qu'on est du côté vaudois. Je tiens à le préciser parce qu'il y a quelques années, avec l'ancien président de Collombey-Muraz, nous avons écrit au Conseil d'État vaudois pour nous plaindre des conséquences de la mise en place de ces feux et la réponse a été très claire : on a eu un mandat de la Confédération nous disant que cette sortie d'autoroute était une des sorties les plus dangereuses ou les plus problématiques de l'ensemble de la Suisse romande et qu'il fallait régler les colonnes d'attente sur l'autoroute.

On n'a fait que de reporter la problématique sur la route cantonale. La réponse était : "débrouillez-vous du côté valaisan, nous on a réglé le mandat que nous a imposé la Confédération". Donc, à nous à nous adapter, mais du côté vaudois, la marge de manœuvre pour la commune de Monthey est extrêmement faible.

Ce n'est pas toujours évident de dialoguer avec le Conseil d'État valaisan, avec le Conseil d'État vaudois, ce n'est pas leur première préoccupation de régler la problématique du côté du Valais. Par contre, le deuxième carrefour, le carrefour du Corbier est du côté valaisan. La situation s'améliorera drastiquement avec la réalisation du nouveau tracé AOMC puisqu'il sera en souterrain. Donc on n'aura plus la problématique du train actuelle qui, mine de rien, freine la circulation des véhicules, puisque chaque fois que le train passe, l'ensemble des feux côté sud du carrefour sont au rouge. Donc il y aura une certaine souplesse de ce côté-là.

Je ne peux pas vous dire si, à l'issue de ces travaux, on parle de 2027-2028, voire 2029 suivant les recours, on aura des feux ou un rond-point. Ce n'est pas mon collègue Gilles Cottet qui va me contredire. Il y a différentes réflexions : avant, c'était tout pour les ronds-points et aujourd'hui, on a des feux dits intelligents, qui seraient plus adaptés pour la fluidité du trafic.

Donc, aujourd'hui, on ne sait pas si, à l'issue des travaux, on aura un rond-point ou des feux, mais une chose est sûre, ça sera drastiquement amélioré dès que les TPC seront en souterrain à cet emplacement.

Je tiens quand même à vous lancer une petite pique et vous rappeler que la volonté de la commune de Monthey, et de l'ensemble des communes de la région, c'est de développer le transport public. On sait qu'on peut essayer d'améliorer un rond-point, essayer d'améliorer un passage avec un doublement, mais à un moment donné nous sommes 18'000 habitants, dans quelques années, on arrivera à 19-20'000 et on doit renforcer les transports publics. On peut améliorer certains aspects, mais je tenais à le souligner et j'en suis persuadé, que vous partagez mon avis.

Madame Caloz, je prends note du postulat vivre ensemble.

Madame Dayen, une interpellation qui sera développée la prochaine fois ainsi que votre postulat avec monsieur Cardoso.



Monsieur Riesle, on partage votre avis. Je tiens quand même à donner une petite note positive. J'ai de plus en plus de montheyens qui commencent à me dire "Cette ville devient sympa au centre-ville". Cela n'enlève pas qu'il y ait effectivement des problèmes de littering, de cacas de chiens, de déchets de fast-food qui traînent dans la ville.

Là aussi, je tiens à rappeler le travail extraordinaire fait par nos employés communaux, que ce soit au niveau d'IME, que ce soit au niveau de la police, pour essayer d'éduquer un peu les gens, de faire en sorte que l'on puisse éviter ce genre de problématiques au centre-ville. On espère que le monde revienne au centre-ville. Il faut donc éviter ces situations et je partage votre avis.

Ce n'était pas directement une question, mais plutôt une réflexion et j'espère que les 60 ou 70 personnes dans cette salle ont été sensibilisées par votre démarche et pourront transmettre à qui de droit que nous devons tous et toutes essayer de faire un effort pour améliorer la situation. Mais on va, à mon sens, dans le bon sens.

Je suis persuadé que l'on va pouvoir améliorer cette fluidité au centre-ville. Vous parliez de personne à handicap, personnes malvoyantes. Il y a des améliorations qui ont été faites, il y a des prix qui ont été attribués à la commune de Monthey par rapport aux différentes mesures qu'on a réalisées : des zones de rencontres sans trottoir avec effectivement des cheminements pour personnes malvoyantes. Ça serait embêtant d'investir sur ces aspects-là, au niveau de la mobilité réduite ou malvoyante et avoir l'inconvénient d'avoir des gens qui se comportent comme on ne le souhaiterait pas. Donc à nous de sensibiliser l'ensemble de cette population.

Enfin, madame Vuadens. Les parkings de l'hôpital de Monthey. Alors effectivement, ce sont des parkings privés. Je confirme. Jusqu'à maintenant, il faut voir si l'on reconduit la convention, mais lorsque l'hôpital était ouvert, avant les travaux, il y avait un mandat attribué à la police communale de Monthey pour gérer le parking, mais ça reste des parkings privés.

Je sais qu'à Rennaz il y a cette possibilité d'avoir la gratuité. Vous savez que l'hôpital de Monthey est rattaché à la structure de Rennaz, comme le futur hôpital de Vevey. Vous savez peut-être aussi que je suis au Conseil d'établissement, donc je m'empresserai de me renseigner pour savoir si on peut faire de la même manière qu'à Rennaz, ici à Monthey, pour faciliter les personnes qui nécessitent un déplacement urgent ou dans des situations particulières, d'avoir la gratuité de ce parking.

Toutefois notre marge de manœuvre juridique est difficile puisqu'on n'est pas propriétaire du parking. Sensibilisons l'hôpital sur cette problématique, ou cette plus-value qu'on pourrait amener à certaines, certains citoyens.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois que j'ai répondu à toutes les questions et je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Votre président me rappelle que j'ai été convoqué pour les points qui sont devenus les points 4 et 5 de l'ordre du jour d'aujourd'hui par, à la fois la COGEST et la Commission Edilité et Urbanisme et dans les divers, d'une modification du budget du dossier Casanova.

Des coûts supplémentaires ont été enregistrés par rapport à la sécurisation des lieux. Différents investissements doivent être réalisés par rapport aux portes de sécurité, donc portes anti-feu, qui devront être changées. Nous espérons ne pas changer ces éléments et c'est un montant non négligeable, de plus de 10%. Je vous rappelle que



l'investissement est de l'ordre de 3,9 millions et il y a plus de Fr. 440'000-450'000, de coûts supplémentaires.

Il nous appartient donc de vous informer de ce dépassement qui, j'espère sera atténué par rapport aux différents investissements. On est passé par les deux commissions que je viens de citer simplement par gain de temps. L'idée, c'était de sentir s'il y avait vraiment une levée de boucliers, même si ce n'est pas de leurs compétences, ni de votre compétence de se déterminer à cet effet. C'était avant que l'on réalise le passage entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs. On aurait pu, à ce moment-là, arrêter les travaux. Actuellement, un trou a été réalisé pour mettre en place l'escalier qui permettra d'atteindre le rez-de-chaussée au premier étage. En cette période, où j'ai rencontré les deux commissions, ce n'était pas le cas, on avait toujours la possibilité de se dire: on limite les coûts et on garde la médiathèque dans les étages 1,2 et 3, mais le retour de ceux qui sont membres de ces commissions était de prendre acte et de confirmer que cet investissement était important pour la culture montheysanne et que l'on souhaitait avoir ce lieu de vie avec le rez-de-chaussée. Raison pour laquelle le Conseil municipal a décidé de poursuivre les travaux. Et puis évidemment, on en reparlera dans le cadre des comptes, vraisemblablement 2024 qui seront traités au printemps 2025 par rapport à cette situation.

Voilà, je crois que j'ai répondu et fait un résumé de cette situation. À nouveau à votre disposition pour toute question complémentaire.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Oui, madame Mottet.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS-Gauche citoyenne)

C'est une question par rapport à ce divers-là, de monsieur Coppey.

Je me demande comment ça se fait que, en vue de l'article 9 du règlement du Conseil général sur les compétences du Conseil général, l'alinéa f) dit que le Conseil général délibère et décide de l'approbation de crédits supplémentaires dépassant de 10% la dépense prévue à la rubrique budgétée, comment ça se fait qu'on n'a pas une motion devant le Conseil général pour approuver cette dépense de Fr. 440'000, comme vous l'avez annoncé.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

D'abord, je rappelle, si on veut rester dans le formel, que le règlement du Conseil général appartient au Conseil général, donc il y a des dispositions d'ordre cantonal, qui sont applicables pour le Conseil municipal. C'est une disposition qui vous est propre et qui ne touche pas le Conseil municipal.

Deuxièmement, je l'ai dit aux deux commissions, ce qui était important, c'était de ne pas arrêter le chantier. On sait très bien qu'un arrêt complet des chantiers, même si on l'a freiné pendant une semaine pour avoir une discussion avec les commissions, ce sont des coûts extrêmement importants. Ce sont des entreprises de gros œuvre qui étaient dans le bâtiment. C'était plusieurs dizaines de milliers de francs et la



volonté était évidemment de poursuivre. Donc, lorsqu'on a senti que deux commissions, c'est-à-dire 18 personnes, plus votre président, ne montraient pas de réticence par rapport à cette situation, le bon sens était de poursuivre pour éviter des coûts supplémentaires d'arrêt des travaux, de départ des entreprises, de retour durant le mois d'avril ou durant les prochaines semaines. Le côté pragmatique a été mis en place.

C'est vrai qu'après on s'est posé la question : est-ce qu'on aurait dû attendre les comptes pour vous faire part de cette modification ? J'ai été moi-même conseiller général, donc je pense que c'est toujours important, de ne pas être mis devant le fait accompli, mais d'avoir ce dialogue, raison pour laquelle le Conseil municipal a voulu ce dialogue et a souhaité, dans le cadre des commissions, faire part de cette modification.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je me permettrai un complément, c'est l'article 82 de l'ordonnance sur la gouvernance et finances communales qui s'applique en l'occurrence. On a fait tout cet exercice et il y a une différence entre un crédit complémentaire et un crédit supplémentaire, qui est en lien avec un crédit d'engagement ou un crédit budgétaire.

C'était compliqué aussi au début, mais il s'avère qu'on a discuté de cela avec le Bureau et qu'en effet c'est la compétence du Conseil municipal jusqu'à 5% de l'exercice précédent. Donc ça représente 4 millions et quelques de crédit. Du coup, la seule obligation du Conseil municipal est d'informer le Conseil général. L'article que vous citez parle en fait d'autres choses et pas de cela. Je peux être plus précis si vous souhaitez.

Alors je recommence.

Il y a vraiment une différence entre un crédit budgétaire et un crédit d'engagement. Là on est dans le crédit d'engagement, donc sur plusieurs années.

Quand on a un crédit d'engagement, on va avoir :

« Le Conseil communal est compétent pour décider d'un crédit complémentaire devant réserver l'approbation de l'assemblée primaire dans le cadre suivant : le crédit complémentaire relève de la compétence de l'assemblée primaire au sens de l'article 17 alinéa 1 lettre C du CO. »

Cet article dit que le Conseil municipal est compétent pour la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est inférieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, cette limite de 5% de 93,491 mio, soit 4,671 mio et on est en dessous de ce montant-là, donc c'est la compétence du Conseil municipal et non du Conseil général.

Par contre, l'alinéa 4 précise que l'assemblée primaire ou le Conseil général est informé des crédits complémentaires supérieurs à Fr. 50'000, décidés par le Conseil communal dans le cadre de ses propres compétences. Donc on est exactement dans ce cas-là, plus de Fr. 50'000 et donc une information.

L'article que vous citez, ça sera un crédit budgétaire. Donc dans le budget.

Oui Madame Contat.



Intervention de Mme Céline Contat (UDC)

Bonsoir,

Moi j'ai juste une petite question : est-ce qu'il n'y a pas une checklist quand on fait une construction ou une rénovation ?

Parce que ce qui m'étonne le plus c'est qu'on a un bureau d'architectes et des architectes communaux. Les bureaux d'architectes en général nous facturent tout rouge leur travail. On a les architectes qu'on paie également à travers nos impôts donc quand on arrive à des oublis, des manquements pareils... Alors je ne sais pas s'il n'y a pas une checklist pour éviter d'arriver à des montants, des manquements pareils. Voilà.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Je tiens rectifier, ce n'est pas un manquement, c'est une interprétation de la loi. Vous savez que la loi s'interprète dans bon nombre de décisions jusqu'au Tribunal Fédéral. Cela dépend aussi beaucoup des personnes.

Nous étions persuadés que la structure en place était compatible aux dispositions actuelles de protection incendie. Notre interlocuteur en a décidé autrement. Il faut savoir que lorsqu'on établit un budget, et vous demandez aussi que le budget soit le plus proche possible de la réalité, il y a 2 possibilités pour nos chefs de service : soit on prend le prix le plus haut, on met tout dedans, au moins on nous fera pas le reproche, s'il manquait un élément, de ne l'avoir pas comptabilisé dans le budget ; ou bien, ce qu'on demande réellement à nos chefs de service c'est d'être au plus proche de la réalité, mais surtout d'avoir le moins de dépenses possible pour une rénovation. Evidemment, au fil du temps, il peut y avoir des situations où une personne, qui a une autre vision juridique de la situation, nous bloque ou nous impose de tels investissements qui n'étaient pas prévus préalablement.

Je donnerai un autre exemple.

Les travaux aux terrains de foot ont débuté. Nous avons été appelés rapidement, je regarde monsieur Yannick Délitroz, juste avant Carnaval, pour nous rendre sur les lieux, parce qu'il avait été prévu un petit montant pour le désamiantage. Puis, on s'est rendu compte en travaillant qu'une partie de la dalle est tombée sur le sol et a endommagé l'aménagement du sol.

C'était du carrelage qui était en place, avec le risque d'avoir d'autres problématiques au niveau de l'amiante. Donc, il a été décidé immédiatement d'intervenir et de faire en sorte qu'une entreprise spécialisée vienne pour modifier ou changer ce carrelage, avec une intervention particulière liée à l'amiante. Ces Fr. 40'000 supplémentaires n'étaient pas budgétisés et interviennent après.

Dans tous les projets de rénovation, on demande d'être correct, d'être au plus juste, mais en même temps de ne pas ouvrir les vannes pour avoir la Rolls-Royce de la rénovation. C'est toujours la problématique et il faut comprendre que l'on met la pression sur nos chefs de service pour arriver au prix le plus bas, le plus juste avec la meilleure qualité. Et puis, de temps en temps, il y a des situations telle que celle qui s'est présentée à Casanova.

Je prends un autre exemple : Casanova toujours. Si vous connaissez les lieux, il y avait les cases postales, au rez-de-chaussée, qui seront remplacées par une baie



vitée, sauf erreur de ma part. La question s'était posée, est-ce qu'on doit remettre à l'enquête ? Est-ce qu'il y a une modification mineure ou pas ?

Là-aussi, la loi est très claire, lors de modifications mineures, il n'y a pas besoin de remettre à l'enquête, ensuite c'est une interprétation. On est tombé, par chance, sur des personnes qui nous ont dit que c'était une modification mineure, donc pas besoin de remettre à l'enquête. Une autre personne aurait peut-être dit autre chose.

Donc voilà, les coûts sont différents et puis on table, lorsqu'on fait une telle rénovation, sur les décisions les plus objectives qu'on peut prendre.

Et puis on ne fait pas toujours tout juste, mais c'est important d'échanger et de vous informer de ces modifications.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Notre prochain rendez-vous est le 19 juin 2023. Notez bien que le lieu sera la salle de la gare toute rénovée.

Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations.

Et puis je vous rappelle qu'il vous faut nous envoyer, vos interventions. Je vous remercie d'envoyer tout cela à monsieur Burri, notre Secrétaire.

Il est **21h23**, je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire

11. Annexe.

- Slides du Power point de Mmes Karine Bressan Cescato, Isabelle Missiliez et Pascale Roserens : "Soluna, un centre de loisirs pour les juniors efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?".

**SOLUNA, UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES JUNIORS
EFFICACE QUI FAIT SES PREUVES**

**ET POURQUOI PAS UN CENTRE DE
LOISIRS
POUR NOS JEUNES SENIORS ?**

Définition d'un sénior

Recherchez « Sénior » sur Wikipedia,
tant pour l'organisation mondiale de
la santé que pour l'administration,
on y lit : est considérée comme Sénior
une personne âgée de plus de
60 ans...

Activités
existantes

- Bravo à toutes les associations de la place
- Magnifique travail effectué
- Belle offre
- Complète et dynamique
- Nos jeunes séniors et moins jeunes séniors ont de quoi faire !

Demandes
de nos
concitoyens

- Manque un lieu de rencontre et de partage
- Rencontres spontanées
- Rassembleur
- Pour parler – partager une activité, un moment
- Qui favorise les échanges
- Point de rencontre

Un lieu à
l'image de
Soluna

- Reproduction de ce succès ?
- Sous le même toit ou ailleurs ?
- Utilisation des infrastructures ?
Personnel d'animation qualifié ?

Buts

- Compléter et consolider l'offre existante
- Créer un lieu où nos seniors peuvent venir spontanément
- Evolution possible en un lieu intergénérationnel ?

But
spécifique

- Création d'un centre vivant pour Séniors

Notre demande
à la Municipalité

- Etudier l'opportunité de mettre un LIEU à disposition
 - Soit au travers de la Commune
 - Soit au travers d'une société existante
 - Soit au travers d'une nouvelle association à créer

En
conclusion

- Merci de votre attention et de votre soutien

Nous sommes les Séniors de demain